



## Ma soeur veut porter plainte contre ma mère

Par **elfange**, le **20/02/2009** à **02:29**

ma soeur agée de 24 ans vit chez ma mère depuis 6 mois. Elle ne pouvait payer son loyer ne travaillant pas et ma mère qui est en invalidité ne pouvait plus payer pour elle ( soit dit en passant elle ne travaille toujours pas et ne fait rien pour que celà change ) Ma mère doit venir habiter avec moi et mon mari a titre gratuit et donc rendre son logement car avec ses petits revenus elle ne peut plus l'assumer. Ma soeur la menace, car pour elle, elle est mise à la porte. Peut elle vraiment réclamer des droits envers ma mère et peut elle aussi se retourner contre moi et m'obliger à l'héberger ou a l'aider financièrement ? En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Par **romainncs**, le **21/02/2009** à **18:16**

Bonjour,rnrnVotre soeur ne peut -a priori- pas se retourner contre vous pour le moment. Par contre, elle peut éventuellement se retourner contre votre mère à condition que le refus de votre mère ne soit pas justifié. En résumé, si votre mère a les moyens de l'aider, elle le doit. Sinon votre soeur n'a aucun droit.rnrnCordialement